

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 15

Votants 17

L'an deux mille vingt trois

Le vingt neuf mars,

Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal le 22 mars 2023.

A été nommé secrétaire : COLIN Benoît

N° D015_2023

**Budget plage –
Affectation du résultat
2022**

Présents (15) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, ZIMMERMANN Sophie, WIART Florine, MICHOU Max, CHEVALLAY Patrice, VIOLLAZ Emilie, COLIN Benoît, BURNET Stéphanie, GALLAY Claude, REBUT Sandra, PODEVIN Christian, PINGET Denis,

Absent (1) : VEZIN Pascale

Excusés (3) : LAURANT Thierry, GILLANT Olivier (donne pouvoir à M. Claude GALLAY), GRIVEL Céline (donne pouvoir à Mme Sophie ZIMMERMANN)

Votants (17)

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du budget Plage,

Constatant que le compte administratif 2022 du budget Plage présente un **excédent de fonctionnement cumulé de 15 854.65 €**,

Constatant que le compte administratif 2022 du budget Plage présente un **déficit d'investissement cumulé de 16 765.54 €**,

Constatant les restes à réaliser en recettes de 14 436 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé de 13 525.11 € du budget Plage 2022 au chapitre R 002 (Excédent antérieur reporté) de la section de fonctionnement du budget plage 2023,

DECIDE de reporter au chapitre D 001 du budget Plage 2023, le solde d'exécution négatif 2021 de la section d'investissement de 16 765.54 €,

AUTORISE M. le Maire à réaliser les opérations administratives afférentes à cette délibération.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire
Benoît COLIN



Le Maire,
Bruno GILLET

